

2E-ELEC

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 8 000 Euros

Siège Social : 417, Rue Marcel Paul
ZAC des Grands Godets
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

RCS Créteil 521 333 849

1011505

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL	
LE	24 JUIL. 2012
SOUS LE N° 10805	

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 29/06/2012**

L'an deux mille douze et le vingt neuf Juin à dix Heures, les associés se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

Madame Samirha DJABALI, Propriétaire de 80 parts, ci	80 Parts
Monsieur Eric LECOINTRE, Propriétaire de 120 parts, ci	120 Parts
Monsieur Julien SCHNEIDER, Propriétaire de 200 parts, ci	200 Parts

Total des parts des associés présents : 400 parts sur les 400 parts composant le capital social.

Madame Samirha DJABALI préside la séance en qualité de Gérante Associée.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'Article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cessions de parts sociales,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des cessions de parts intervenues entre :

Monsieur Julien SCHNEIDER

Demeurant à LORMAISON (60110), 3, Allée des Tilleuls
Cédant,

Et,

Monsieur Eric LECOINTRE

Demeurant à VILLIERS SUR MARNE (94350), 2Ter, Avenue de la Chênaie
Cessionnaire,

Madame Samirha DJABALI

Demeurant à VILLIERS SUR MARNE (94350), 2Ter, Avenue de la Chênaie
Cessionnaire,

Aux termes d'actes en date du 29 Juin 2012, décide de modifier comme suit l'Article N°7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

ARTICLE N°7 – Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 8 000 Euros. Il est divisé en 400 parts sociales de 20 Euros chacune, numérotées de 1 à 400, libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

Monsieur Eric LECOINTRE, A concurrence de 260 parts, ci	260 Parts
Madame Samirha DJABALI, A concurrence de 140 parts, ci	140 Parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci	400 Parts

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze Heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante Associée et tous les Associés présents.

La Gérante



Les Associés

